

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à 20 heures 00 minutes, les Membres du Conseil municipal de la commune légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions de la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, DUCROQ Philippe, PETIT Yves, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, LARGILLET Marc, HARDIER Mauricette, HAMOUIS Fabienne, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : FAUVEL Catherine, LEURY Tony, qui ont donné procuration BIARD Christophe, HALBOURG Eric, LECOQ Gérard.

Mme DANNEBEY Barbara est élue Secrétaire

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de Mr Petit, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2014 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2014 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 9 947.91 €

section d'investissement : solde créditeur 29 517.00 €

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
Report à nouveau d'exploitation : 9 947.91 €

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2015

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2015 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 19 100 € section d'investissement : 30 912 €

COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2015

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2015 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2015 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 713 587 €

Section d'investissement : 260 366 €

TRAVAUX DE VOIRIE HAMEAU DE RUNETOT

Considérant la complexité des travaux de voirie hameau de Runetôt, Mme le Maire propose au Conseil l'intervention du bureau d'études V3D Concept pour la phase Etudes et la phase Travaux jusqu'au bon achèvement du projet.

Elle présente le devis détaillé fourni par le bureau d'études V3D Concept, qui s'élève à :

2 800 € HT (3 360 € TTC)

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- d'accepter l'intervention du bureau d'études V3D Concept pour la phase Etudes et la phase Travaux de la voirie hameau de Runetot
- d'accepter le devis pour son montant
- d'accepter la convention de règlement proposée
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES HAMEAU DE RUNETOT

Mme le Maire informe que la zone de réfection de voirie au hameau de Runetôt doit être étendue d'environ 500 m² et que par conséquent un devis pour travaux complémentaires est à prévoir.

Elle présente le devis estimatif des travaux complémentaires établi par V3DConcept.

Il s'élève à 4 900 € HT (5 880 € TTC).

Les Membres du Conseil après avoir étudié le devis et en avoir délibéré :

considérant que la voirie du hameau de Runetôt doit être restaurée au mieux afin de ne pas avoir à intervenir incessamment, décide à l'unanimité des votes :

- de faire réaliser ces travaux complémentaires
- de choisir le bureau d'études V3D Concept pour l'étude, la consultation des entreprises et le suivi des travaux
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

VOIRIE HAMEAU DE RUNETOT

Mme le Maire informe le Conseil que le devis estimatif de la réfection de voirie à Runetôt s'élève à 25 215 € HT (inclus les honoraires du bureau d'études pour 2 800 €) et que le devis estimatif pour la réalisation de l'aire de croisement s'élève à 6 035 € HT .

Le Conseil en prend acte dans l'attente de la consultation des entreprises.

RALENTISSEUR RUE JEAN DOUENCE

Mme le Maire rappelle que la commune reste dans l'attente de l'accord de subvention du Conseil Général dont la prochaine réunion est fixée au 01^{er} juin.

EGLISE ENTRETIEN TOITURE

Mme le Maire informe qu'une réparation de la toiture de l'église est nécessaire (dont une partie impliquant l'utilisation d'une nacelle). Elle présente le devis fourni par l'EURL Baudouin HENRY, pour un montant de 2 430 € HT. Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de faire effectuer les travaux et acceptent le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires.

ABRIBUS HAMEAU DE RUNETOT

Mme le Maire présente les devis proposés par 3 entreprises pour la fourniture et la pose d'un abribus au hameau de Runetôt.

Après avoir étudié les devis, comparé les prestations et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de retenir l'entreprise LENOIR de Goupillières pour la fourniture et la pose de l'abribus
- d'accepter le devis pour un montant HT de 4 985 € (5 982 € TTC)
- d'inscrire la dépense au BP 2015
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet.

QUESTIONS DIVERSES

Rambarde à l'escalier extérieur de l'ancien presbytère

Mme le Maire présente les croquis proposés par l'ASPM pour l'exécution de la rambarde en fer forgé. Après délibération les Conseillers choisissent le modèle le plus léger.

Pour information :

Communauté de Communes : la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » a été acquise par la Communauté de Communes à la majorité des votes, bien que 6 communes aient voté contre.

Ecole Communale : Aucune fermeture de classe ne sera effectuée à la rentrée 2015 au sein du regroupement qui conserve ses sept classes.

Matériels déclassés de l'école : leur vente à la foire à tout a rapporté 240 € à la coopérative scolaire.